

ARRETE MUNICIPAL PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT 3 rue de Beauvais 60/2019

Mairie de MONTSOULT

REPUBLIQUE FRANCAISE (Val d'Oise)

Le Maire de la Commune de Montsoult,

- ➤ Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- ➤ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L. 2213-4;
- ➤ Vu le Code de la Route, R417.9 à R417.13
- ➤ Vu la demande de M. UNGUREANU, 3 rue de Beauvais ; Montsoult ; en vue d'une livraison au niveau du 3 de la rue de Beauvais;

ARRÊTE:

ARTICLE 1 - Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public le 02 juillet comme énoncé dans sa demande : occupation des places de parking au droit de sa propriété en vue d'une livraison. A charge pour lui de prévenir les riverains utilisant ces places habituellement.

ARTICLE 2 - Validité et renouvellement de l'arrêté

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

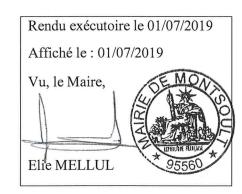
ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoult
- ➤ Police Municipale
- M. UNGUREANU

Copie du présent arrêté sera affichée à la Porte de la Mairie.

Fait à Montsoult, le 28 juin 2019





Mairie de MONTSOULT 21 Rue de la Mairie - 95560 MONTSOULT Tél. : 01 34 08 31 30 Fax : 01 34 08 31 25